

ANNEE ACADEMIQUE 2024-2025

INSTITUT UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE LA SANTE DE CÔTE D'IVOIRE (IUSS-CI)

Tél : 2720351115 / 0707110048 / 0506122858 / 0707666257 / 0574747065

Site Web : www.iuss-ci.com - Email : info@iuss-ci.com

Riviera Bonoumin - Quartier Zinsou, derrière le nouveau siège de la CAF

L'Institut Universitaire des Sciences de la Santé de Côte d'ivoire est une grande école universitaire qui forme aux professions d'**Infirmiers(es)**, de **sages-femmes**, de **Techniciens supérieurs de santé** (Techniciens de biologie médicale, d'assainissement, de kinésithérapie, d'imagerie médicale et de gestion en pharmacie.

I. LES CONDITIONS D'ACCES

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- Remplir les conditions d'inscription :
 - Etre titulaire d'un baccalauréat toutes séries pour la formation d'infirmiers(es) et de sages-femmes ; d'un baccalauréat série scientifique pour la formation de techniciens supérieurs de santé.
 - Réussir au test psychotechnique ou tout autre test organisé par l'Administration Générale de l'Institut
 - Etre âgé de **18 ans** au moins au 1^{er} janvier de l'année en cours,
 - S'acquitter des frais d'inscription, des frais annexes (tenues de travail, examens, stages, cartes d'étudiant, carnets de stages, tee-shirts) et du 1^{er} versement de la scolarité.
 - Etre à jour de ses vaccins
 - Fournir un paquet de rame format A4 extra 80g et une chemise à rabat.

II. PIECES A FOURNIR

- ✓ Un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un an ;
- ✓ Une photocopie certifiée conforme au baccalauréat ou un diplôme équivalent ;
- ✓ Une photocopie certifiée des notes obtenues du baccalauréat ;
- ✓ Six (6) photos d'identité couleur de même tirage ;
- ✓ Une attestation légalisée de prise en charge des frais de scolarité par le père, la mère, le tuteur ; ou toute autre personne physique ou morale, ou encore un organisme agréé par l'Etat de Côte d'Ivoire.

III. LES COÛTS ET MODALITES DE PAIEMENT DE LA FORMATION

ANNEE D'ETUDE	Versement à l'inscription			2E VERS DE LA SCOLARITE 30 JANV.	3E VERS DE LA SCOLARITE 28 FEV.	4E VERS DE LA SCOLARITE 30 MARS.	5E VERS DE LA SCOLARITE 30 AVR.	TOTAL
	INSCRIPTION	FRAIS ANNEXES	1 ^{ER} VERS DE LA SCOLARITE					
1 ^{ère} ANNEE	125.000	90.000F	125.000F	200.000F	150.000F	150.000F	100.000F	940.000F
2 ^{ème} ANNEE	125.000	60.000	275.000F	2 ^e Vers 28 FEV. 200.000F	3 ^e Vers 30 MARS 100.000F	4 ^e Vers 30 AVR 100.000F	5 ^e VERS 30 MAI 100.000F	960.000F
3 ^{ème} ANNEE	125.000	90.000F	275.000F	2 ^e Vers 30 MARS 200.000	3 ^e Vers 30 AVR 150.000	4 ^e Vers 30 MAI 100.000	5 ^e VERS 30 JUIN 100.000	1.040.000F

- 1^{ère} ANNEE : Inscription à partir du 1^{er} Juillet 2024 → Début des cours Lundi 04 Novembre 2024
 - 2^{ème} ANNEE : Réinscription à partir du 01^{er} Novembre 2024 → Début des cours Lundi 02 Décembre 2024
 - 3^{ème} ANNEE : Réinscription à partir du 01^{er} Novembre 2024 → Début des cours Lundi 06 Janvier 2025
- Aucun remboursement ne pourra être exigé une fois l'année académique débutée.
 - Tous les paiements se feront sur un compte bancaire ouvert à cet effet et / ou par Orange Money.

NB : Réduction de 10% sur la scolarité pour les 10 premiers inscrits de la 1^{ère} Année

Bonne Rentrée Universitaire !